



# T.S.B.M.

## TIR SPORTIF BAGNOLS MARCOULE

Assemblée générale du 05/09/2020

Mesdames, Messieurs bonjour et merci de votre présence.

Avant de commencer je vais vous demander d'observer une minute de silence en mémoire de notre ami Fernand HERAUD qui est décédé au mois de mars dernier. Fernand a été un compagnon impliqué dans l'amélioration de nos stands, il a participé à la fabrication des volets du 25 m, à la création du pas de tir 10 m, à la confection des tables de tir du 100 m, à la confection du faux plafond du 100 m et à la plupart des travaux du 200 m. Fernand était aussi un très bon tireur et il maîtrisait parfaitement la technique du rechargement. Il était très bon camarade, aimait plaisanter mais aussi partager ses connaissances avec ceux qui le sollicitaient. C' était un compagnon de valeur.

Je vous remercie.

Le fait que nous ayons dû reporter notre AG au début septembre à cause de la COVID19 et des contraintes sanitaires qui en découlent nous oblige à considérer les effectifs de notre association à jour de leur cotisation pour la saison sportive 2020-2021 conformément à nos statuts

Pour la saison sportive 2020-2021, le nombre de nos adhérents est de 75.

Le quorum, qui est cette année est de 25 membres présents ou représentés, est atteint à 14 heures 30 minutes.

67 adhérents sont présents ou représentés sur un total de 75, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

### Élection des commissaires aux comptes :

Je remercie par avance les deux adhérents qui voudront bien vérifier les comptes pendant l'assemblée et nous faire part de leurs remarques lors de la présentation du rapport financier. Il est fait appel à candidatures.

Les adhérents qui sont candidats et sont donc proposés au vote de l'assemblée pour être commissaires aux comptes sont monsieur Bernard GOMILA et monsieur Christian MALPLAT.

*Aucune voix contre, aucune abstention, ils sont donc élus à l'unanimité. Ils se retirent avec l'ensemble de la comptabilité pour vérification.*

### Rapport moral

La pandémie COVID19 qui est venue s'ajouter aux tergiversations sur la réfection de nos toitures a réduit la saison sportive 2019-2020 à presque rien. Mon rapport moral sur nos activités pendant cette période est donc très réduit. Je vais donc en profiter pour inclure quelques informations.

Depuis 3 ou 4 ans les contraintes sur la sécurité se sont faites plus pressantes de la part de nos autorités de tutelle relayées par notre fédération puis par notre ligue régionale, à la suite sûrement de quelques incidents.

Il m'a fallu vous imposer plus de discipline, comme la licence signée par le médecin pour pouvoir accéder aux pas de tir, comme le drapeau dans la chambre des armes, comme la mise en place des badges, etc...

Ces mesures m'ont valu des critiques, certaines à la limite de l'insulte et même des accès de colère d'adhérents que je pensais plus enclins à la sagesse.

Je dois cependant continuer dans ce sens de la sécurité, je viens en effet de recevoir un rappel de la fédération concernant les armes utilisables sur nos pas de tir et je pense qu'un nouvel incident dans un club oblige la fédération à



# T.S.B.M.

## TIR SPORTIF BAGNOLS MARCOULE

nous relancer.

Nous devons, collectivement, mettre tout en œuvre pour qu'aucun manquement à la sécurité n'entraîne un accident. Bien que le risque zéro n'existe pas, en cas d'incident, nous pourrions mieux espérer une indulgence si nous avons respecté toutes les mesures de sécurité.

Sur un autre sujet, au début juillet 2019 j'ai reçu un courriel des représentants des associations propriétaires de nos locaux me demandant de leur fournir la convention d'utilisation que nous avons signée avec la FLS de Marcoule et le fichier de nos adhérents. C'était inadmissible car cela revenait à une mise sous tutelle de notre club et une intrusion dans la gestion de nos adhérents. J'ai dû me défendre, nous défendre, de plus du soupçon de malversation qui était sous-jacent. Cet épisode m'a beaucoup affecté.

Je vous informe que la convention d'utilisation de nos pas de tir par la FLS de Marcoule qui était temporaire a été dénoncée par le CEA et donc nous récupérons la journée de mardi qui leur était réservée.

Je vous rappelle que si vous vous trouvez en présence de l'occupation du 25 mètres par les Polices Municipales de PONT ou de BANOLS, vous devrez aller tirer sur le 100 mètres car l'entraînement de la police ne permet pas une utilisation simultanée du 25 mètres par nos adhérents.

Comme vous avez pu le voir lors de ma communication par mail du 05 juin dernier, les pas de tir ne peuvent vous être accessibles qu'en présence d'un responsable directeur de pas de tir cela réduit les possibilités au mercredi après-midi et au samedi après-midi. Vous devez cependant continuer de vous servir de votre badge car nous n'avons pas de portier attitré et aussi pour suivre votre assiduité surtout pour les détenteurs d'armes de catégorie B.

### Les tirs contrôlés :

Au cours du premiers semestre 2020 il a été mis fin au système des tirs contrôlés et au carnet de tir à compter de juillet 2020.

C'est sous la seule responsabilité du président de chaque club que seront délivrés les avis préalables pour une demande d'autorisation d'acquisition ou de renouvellement de détention.

Il est toutefois demandé que pour une première demande de détention le président puisse justifier que le demandeur a effectué trois tirs contrôlés selon l'ancien modèle et que pour les demandes suivantes (renouvellement ou seconde acquisition), le président puisse justifier de l'assiduité du demandeur.

Pour cela je demanderai aux titulaires d'autorisation de détention catégorie B (et éventuellement A) d'effectuer trois tirs vérifiés et enregistrés sur un registre, un au dernier quadrimestre de l'année civile et un chaque trimestre de l'année suivante. Ce n'est qu'à cette condition que je pourrai signer votre demande d'avis préalable en toute tranquillité d'esprit.

### L'entretien:

Les stands ont continués à être entretenus par quelques bénévoles et je tiens à les remercier chaleureusement au nom de tous.

Pour suivre les prescriptions sanitaires chaque adhérent devra ramener chez lui tous les déchets qu'il produira lors de sa venue sur nos stands, cible boîte de munition et déchets alimentaires (nous allons supprimer les poubelles), à l'exception des douilles de 22 LR laiton que nous continuerons à collecter. Merci de votre compréhension.

### Travaux:

les travaux de réfection de nos toitures ont pris du retard et n'ont pas pu être faits pendant la longue durée de fermeture de nos stands. Cette situation me navre d'autant plus que des engagements, certes verbaux, avaient été pris pour que cela ne se produise pas.

La date avancée pour le moment serait début des travaux fin septembre.

Sachez que pendant la durée des travaux les stands seront fermés durant la semaine mais vraisemblablement ouvert le samedi car l'entreprise s'engage à nettoyer le stand chaque fin de semaine. Nous essaierons de mettre les informations utiles au fur et à mesure sur notre site internet.

Nous avons l'intention de reprendre les travaux sur notre pas de tir 200 mètres, j'espère que nous pourrions y arriver.



# T.S.B.M.

## TIR SPORTIF BAGNOLS MARCOULE

### Rapport sportif:

Toutes les compétitions officielles ont été annulées, il n'y a donc pas de palmarès à présenter à cette assemblée.

*Après lecture du rapport moral et du rapport sportif le président les soumet au vote de l'assemblée.*

*Aucune voix contre, aucune abstention, les rapports moral et sportif sont votés à l'unanimité.*

### Tarifs des licences:

Le prix de la licence n'a pas augmenté malgré l'augmentation de 2 euros pratiquée par la Fédération Française de tir.

Pour la saison 2021-2022 nous devons prévoir une augmentation de 5 euros pour ne pas altérer nos capacités financière d'entretien et d'amélioration de nos stands.

Le tarif des licences pour la saison 2021-2022 sera donc :

→ 170 euros pour les adultes ayants droit des CE de Marcoule.

→ 190 euros pour les extérieurs à Marcoule.

→ 110 euros pour les jeunes de moins de 18 ans au 1<sup>o</sup> septembre ayants droit des CE de Marcoule.

→ 115 euros pour les jeunes de moins de 18 ans au 1<sup>o</sup> septembre extérieurs à Marcoule.

→ 130 euros Pour les Membres d'Honneur.

Une remise de 30 euros sera pratiquée sur ces tarifs pour les adhérents qui paient leur licence au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

→ Pour les licenciées d'une autre association de tir le prix de la carte second club est de 120 euros.

→ Le droit d'entrée reste à 100 euros.

*Le président soumet cette proposition au vote de l'assemblée.*

*Aucune voix contre, aucune abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité.*

### Rapport financier:

Le rapport financier est présenté et détaillé par le trésorier.

Le trésorier présente les comptes de l'association, le bilan et les comptes annexes.

Les commissaires aux comptes n'ont décelé aucune anomalie dans les comptes et les documents comptables qui leur ont été remis.

*Le président soumet le rapport financier au vote de l'assemblée.*

*Aucune voix contre, aucune abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité.*

### Révision du règlement intérieur.

A la suite de la suppression des tirs contrôlés et des nouvelles contraintes liées à la sécurité et à la sécurité sanitaire, notre règlement intérieur doit évoluer. Je vous propose le nouveau texte.

*Le président soumet le règlement intérieur au vote de l'assemblée.*

*Aucune voix contre, aucune abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité.*

### Election du comité directeur.

A l'issu de la dernière assemblée générale je vous ai informé que je ne souhaitais pas continuer à présider notre association et que, comme cette année est une année électorale, je vous demandai de bien vouloir postuler pour me remplacer. A ce jour aucun d'entre vous ne m'a fait parvenir sa candidature.

Les membres du comité directeur actuel, élu lors de la précédente AG ont accepté de se représenter à vos suffrages pour constituer le nouveau comité directeur.



# T.S.B.M.

## TIR SPORTIF BAGNOLS MARCOULE

Il s'agit de :

-Madame Céline MALPLAT et de messieurs, -Olivier ANTOINE, -Vasken BABIKIAN, -Régis BEAUDROIT  
-Daniel BELLET, -Michel DE MALET ROQUEFORT, -Philippe GENTIL, -Pascal MARGOTTEAU  
-Robert PEREZ, -Philippe POURSEL, -Guillem QUATRECASAS, -Jean-Pierre VIALLE

*Le présent comité est proposé au vote de l'assemblée.*

*Aucune voix contre, aucune abstention, le comité est élu à l'unanimité.*

### **Élection des représentants de TSBM au vote de l'Assemblée Générale de notre Ligue régionale de tir**

Les candidats pour vous représenter sont messieurs, Pascal MARGOTTEAU et Jean-Pierre VIALLE et ils sont présentés au vote de l'assemblée.

*Aucune voix contre, aucune abstention, ils sont désignés à l'unanimité.*

### Questions diverses:

Des questions sur la nouvelle procédure d'obtention de l'avis préalable et sur l'organisation des pas de tir pendant la pandémie sont posées et le président y a répondu, les adhérents n'ont pas souhaités que cela figure au compte rendu.

*Aucune autre question diverse n'étant proposée par l'assemblée, à 15h 45mn le président lève la séance après avoir remercié vivement les participants.*

Le président  
Jean-Pierre VIALLE

Le trésorier  
Olivier ANTOINE

Le secrétaire  
Guillem QUATRECASAS